



**DECISION n° DP-2022-034**  
**APPROUVANT LA MODIFICATION DES TARIFS DES MUSÉES ET CENTRE D'ART**  
**CONTEMPORAIN DE CHÂTEAUVERT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2021-273 en date du 27 septembre 2021 portant délégation d'attributions du Conseil au Président ;

VU la délibération n°2021-230 du Conseil de Communauté du 25 juin 2021 relative aux tarifs des Musées et Centres d'art de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n°2021-273 du Conseil de Communauté du 27 septembre 2021 portant délégation au Président pour fixer l'évolution annuelle des tarifs dans la limite de 5% et l'autorisant à fixer les prix de vente de publications et catalogues d'exposition et objets dérivés proposés à la vente dans les équipements culturels dont la Communauté d'Agglomération assure la gestion ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération est compétente en gestion des Musées et Centre d'Art ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les tarifs des Musées et Centre d'art suite à l'ajout de nouveaux objets mis en vente ;

**DECIDE**

**Article 1** : d'approuver l'ajout des tarifs suivants pour le Musée des Gueules rouges :

- Magnet : 5 €
- Puzzle : 9 €
- Lampe de mineur : 80 €
- Santon Mineur : 16 €
- Santon Mécano : 9,5 €
- Santon Forgeron : 16 €
- Santon Âne : 9,5 €
- Santon Mineur brut : 9 €
- Santon Âne brut : 4,5 €
- Façade Forgeron : 41€
- Façade mine : 26 €

**Article 2** : d'approuver l'ajout des tarifs suivants pour le Musée des Gueules rouges et le Musée des Comtes de Provence :

- Guide PNR : 10€
- Livre 40 ans AHPT : 30€

**Article 3** : d'approuver les modifications des tarifs suivants pour le Musée des Comtes de Provence :

- Tote bag textile : 6 €

- Mug : 8 €
- Chapeau : 6 €
- Tablier : 8 €
- Lot de 3 cartes postales : 3 €
- Affiche : 12€

**Article 4** : d'approuver les modifications des tarifs suivants pour le Musée des Gueules rouges :

- Déterre tes pierres – nouveau tarif : 9 €
- Microscope – Nouveau tarif : 25 €

**Article 5** : d'approuver l'ajout des tarifs suivants pour le Centre d'art Contemporain de Châteauvert :

Livres/revues :

- Ouvrage de Gilles Clément : 29 €
- Livre Hans Ulrich Obrist - brève histoire des musiques actuelles : 25 €
- Livre Ludovic Chemarin 1998-2005/ 2011-2014/... : 20 €
- Livre Kentia - Ludovic Chemarin : 19 €
- Revue Optical Sound de Pierre Belouin : 15 €
- Catalogue Optical Sound de Pierre Belouin : 30 €
- Inventaire réalisé par Léna Durr dans le cadre de l'exposition Habitats Sauvages : 30 €

Disque vinyles:

- L'homme-orchestre : 20 €
- Norsq : 30 €
- Cocoon : 15 €
- Simon Fisher : 15 €

**Article 6** : de dire que la présente décision sera communiquée, pour information, au Conseil Communautaire lors de la prochaine séance

**Article 7** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

Transmis au représentant de l'Etat,

Publié par affichage.

Ampliation adressée au :

SGC de Brignoles

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Brignoles, le 25/08/2022

Le Président  
De l'Agglomération Provence Verte



**Didier BREMOND**